

Sang contaminé: recours de 3,8 milliards

Le recours collectif est requis par les hépatiques infectés avant 1986 et après 1990

MARIE-CLAUDE GIRARD

La demande de recours collectif de 3,85 milliards déposée hier matin à Toronto par des victimes de l'hépatite C devrait s'appliquer également aux victimes québécoises infectées avant 1986 et après 1990.

L'avocat qui a déposé la nouvelle requête, David Harvey, s'attend toutefois à ce que les gouvernements fassent valoir que la poursuite ne peut s'appliquer à l'extérieur de l'Ontario.

Depuis quelques semaines, des informations circulent à l'effet que les gouvernements provinciaux et fédéral comptent indemniser uniquement les personnes infectées entre 1986 et 1990, années où les États-Unis et le Canada ont instauré leur système de dépistage du virus de l'hépatite C.

Craignant d'être exclus du plan de compensation parce que conta-

minés avant 1986, Derek Marchand, Michael McCarthy et son épouse Christine ont déposé une demande d'autorisation d'un recours collectif contre le gouvernement fédéral, le gouvernement ontarien et la Société canadienne de la Croix-Rouge. Les autres gouvernements provinciaux sont liés inévitablement, estime Me Harvey.

La Croix-Rouge pourrait avoir de la difficulté à affronter une nouvelle poursuite. Son négociateur, Bob Rae, affirmait la semaine dernière que l'organisme risquait de fermer ses portes s'il n'obtenait pas l'aide du gouvernement.

La nouvelle menace de poursuite survient alors que le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, s'apprête à annoncer son plan de compensation des victimes de l'hépatite C. M. McCarthy souligne que l'offre du ministre sera examinée attentivement. « Si nous sommes exclus ou si l'offre est inadéquate, nous poursuivrons les démarches. »

Son avocat estime que quelque 22 000 personnes pourraient prendre part au recours. Il a fixé le montant de la poursuite en se basant sur les sommes réclamées par le premier recours ontarien, lequel représente 20 000 personnes infectées entre 1986 et 1990.

Me Harvey admet qu'il sera plus difficile de démontrer la négligence de la Croix-Rouge et des gouvernements avant 1986 et après 1990. « C'est triste de voir comment les politiciens canadiens agissent ac-

tuellement, commente M. McCarthy. Pourquoi est-ce que je dois dévoiler ma vie privée sur la place publique alors qu'on sait que les gouvernements sont responsables? »

Le recours collectif accordé récemment au Québec ne s'applique qu'aux personnes infectées entre 1986 et 1990. Le montant réclamé et le nombre de personnes admissibles n'ont pas encore été établis.

Atteint d'hémophilie, M. McCarthy a cessé d'utiliser des produits sanguins en 1985, après que des médecins l'eurent avisé des risques de contamination. Maintenant que le système de distribution est plus sûr, il a recommencé à utiliser des produits favorisant la coagulation du sang.

Par ailleurs, la section québécoise de la Société canadienne de l'hémophilie craint que Québec ne puisse mettre en place un système

d'approvisionnement efficace et sécuritaire pour le 1^{er} septembre, date à laquelle les nouveaux services prendront la relève de l'Agence canadienne du sang et de la Croix-Rouge.

D'après le directeur de l'organisme, Pierre Desmarais, des questions de réglementation ne sont toujours pas réglées et le ministre Rochon n'a pas encore démontré la pertinence d'un système indépendant pour le Québec. « C'est une décision politique. Le ministre ne nous a pas convaincus que c'était justifié par des questions de sécurité ou d'économie. »

Il s'inquiète qu'il n'y ait pas encore d'ententes entre les provinces pour le transfert des produits sanguins ou pour le traitement des produits aux États-Unis, notamment pour le fractionnement du facteur 8, un produit sanguin utilisé pour traiter l'hémophilie.

L'affaire du dossier fiscal du député Lebel prend des allures de roman policier

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Comment le dossier fiscal du député Ghislain Lebel s'est-il retrouvé au cabinet de l'ex-ministre du Revenu, Roger Bertrand, alors qu'il était conservé dans une filière sous clé et que personne ne l'en a sorti?

C'est à cette question, véritable intrigue de roman policier, que le procureur de la Commission d'accès à l'information, Marc Bergeron, a vainement tenté d'obtenir une réponse, hier, pendant toute une journée d'audiences publiques. Et personne, du sous-ministre au simple fonctionnaire, n'a été en mesure d'y répondre.

Une chose est sûre, le dossier complet du député Lebel était au cabinet du ministre, où l'a retrouvé Sylvie Girard, la directrice de cabinet de l'actuelle titulaire du portefeuille, Rita Dionne-Marsolais, au moment où un journal a publié des informations sur le présumé coulage d'informations au bureau du premier ministre. Et une annotation sur une des pages, qui identifie M. Lebel comme étant un député du Bloc québécois, y avait été inscrite par Pierre-Sarto Blanchard, un employé du bureau du sous-ministre.

Mais pour se retrouver au cabinet du ministre, le dossier a d'abord dû sortir de la filière de la fonctionnaire Johanne Daigle, qui est constamment gardée sous clé. Mme Daigle affirme ne pas avoir transmis le dossier de M. Lebel à quiconque.

Roger Gendreau, le seul autre employé à posséder une clé du classeur, affirme lui aussi n'en avoir jamais fourni de copie à qui que ce soit et ne peut, pas plus que Mme Daigle, s'expliquer comment le dossier s'est retrouvé au cabinet du ministre.

Bien plus, celui qui occupait à l'époque les fonctions de sous-ministre au Revenu, Pierre-André Paré, qui se trouve donc à être le grand patron de tous les fonctionnaires du ministère, s'est montré tout aussi laconique dans ses réponses.

Comment se fait-il que figure au dossier de M. Lebel une annotation d'un employé du bureau du sous-ministre? Aucune idée, a répondu M. Paré, affirmant qu'il n'existait aucune directive précise, au bureau du sous-ministre, de faire rapport au cabinet lors de dossiers litigieux impliquant des parlementaires. « Je ne connais pas l'existence de ça », a-t-il déclaré.

C'est pourtant le même Pierre-André Paré qui, dès 1994, a demandé à ses fonctionnaires de suivre avec davantage d'attention les dossiers des parlementaires classés « délinquants » par le fisc et de lui dresser annuellement un tableau-bilan de la situation.

Et de plus, au cabinet de l'actuelle ministre du Revenu, on dit « s'attendre » à ce que la ministre soit informée des dossiers traités par le ministère qui concernent des personnalités publiques. « Qui doit vous en informer? » a demandé Me Bergeron. « Notre interlocuteur, c'est le bureau du sous-ministre », a répondu sans hésiter la directrice de cabinet de Rita Dionne-Marsolais, Sylvie Girard.



Le chef conservateur, Jean Charest, reçoit de la députée Elsie Wayne une chaleureuse accolade aux allures d'adieu... M. Charest a indiqué hier, lors d'une conférence de presse, qu'il se donnait une courte période de réflexion pour décider s'il briguerait la direction du Parti libéral du Québec.

La réflexion de Charest entretient l'espoir chez les députés libéraux

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

La décision du chef conservateur, Jean Charest, de s'accorder quelque temps de réflexion est perçue par les députés du Parti libéral du Québec comme une raison de nourrir l'espoir qu'il se joindra à eux et leur permet d'entretenir l'enthousiasme auprès des militants.

Mais c'est avec prudence qu'ils analysaient la situation, hier, comme pour éviter d'être piégés par une décision qui pourrait aussi ne pas être celle qu'ils souhaitent. En fait, personne ne parlait encore de soulagement, à la sortie de la période des questions qui a marqué la reprise des travaux parlementaires.

« Si je suis soulagé? Il n'a pas pris sa décision. Il a indiqué clairement qu'il ne fermait pas la porte. En ce qui me concerne, je trouve ça intéressant pour le Parti libéral qu'une candidature aussi intéressante que celle de M. Charest soit envisagée. Mais ça ne ferme pas la porte à d'autres candidatures. Oui, c'est intéressant pour le parti », en conclut le whip en chef du PLQ, Georges Farrah, incidemment membre du comité d'organisation du Congrès de direction, qui aura vraisemblablement lieu en juin.

Invité à livrer ses commentaires, le vice-premier ministre Bernard Landry déplore que le Québec, le

Canada et le PLQ attachent leur destin « à des facteurs aussi superficiels ». « C'est un spectacle qui illustre le désarroi canadien, hélas! »

« Dans le cas de M. Charest, il semble y avoir un tel gonflement à l'hélium de l'image pour un substrat d'idées tellement faibles que c'est tentant de dégonfler la baudruche le plus rapidement possible », soutient M. Landry en soulignant que Lucien Bouchard est un leader « éminemment charismatique », mais qu'il n'est pas cela. « Il a des idées puissantes, profondes et arrêtées sur le destin du Québec », dit-il.

Pour le président du caucus libéral, Jacques Chagnon, « ce n'est pas une question de soulagement. Il y a d'autres candidats. M. Charest demande du temps et la paix. On doit lui laisser », estime-t-il. Le responsable du dossier constitutionnel au PLQ, Jean-Marc Fournier, député de Châteauguay, se dit content « dans la mesure où les gens tiennent compte de ce que la population exprime et de l'enthousiasme que cela attire ».

« Je suis content mais à mon avis, il n'y a pas de décision qui a été rendue. Il y a une réflexion, je vais respecter cette réflexion et le délai que se donne M. Charest », explique M. Fournier, qui insiste sur l'enthousiasme qu'il observe « sur le terrain à la perspective qu'à

la fin de l'année M. Bouchard ne soit plus premier ministre ».

La députée de Marguerite-Bourgeoys, Liza Frulla, répète qu'elle ne sera pas candidate si Jean Charest dit oui aux libéraux. « Essayons de conserver toute notre énergie parce qu'on a un objectif commun dans la foulée de la décision de Daniel Johnson, c'est de gagner les prochaines élections pour qu'il n'y ait pas d'autre référendum et pour assurer la stabilité politique et économique du Québec », lance-t-elle.

Pour le prétendant à la direction Pierre Paradis, rien de changé. « Je suis dans la même situation qu'hier, je continue à rencontrer des militants (...) J'ai poursuivi au cours de la journée des consultations téléphoniques. Il faut continuer à travailler le programme, il faut continuer à travailler l'organisation. Il faut s'assurer qu'on a les moyens de faire la lutte. »

Le député libéral de Laurier, Christos Sirros, l'un des premiers à tourner les yeux du côté de Sherbrooke, soutient avoir toujours été confiant que M. Charest accepterait le défi qui lui est proposé. « Quand on regarde les enjeux, j'ai toujours été confiant qu'un homme politique mature qui croit en l'avenir du Québec dans le Canada, et à un meilleur avenir économique pour les Québécois, arriverait à la conclusion ultime que c'est ce qu'il doit faire », indique-t-il.

Une compensation aux victimes de l'hépatite C sera annoncée avant la fin du mois

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement du Québec, les autres provinces et le gouvernement fédéral annonceront d'ici la fin du mois un programme de compensation pour les hémophiles qui ont contracté l'hépatite C à partir de produits sanguins non sûrs, a promis hier le ministre de la Santé, Jean Rochon.

Interrogé hier à l'Assemblée nationale M. Rochon a dit espérer « que d'ici le milieu ou la fin de mars on aura pu en venir à une entente avec le fédéral pour que le programme puisse être annoncé ».

Les paramètres de ce programme sont actuellement en discussion

avec les autres provinces, a-t-il précisé. « Si tout le monde y compris le fédéral fait sa juste part là-dedans on devrait régler tout cela assez rapidement », a dit le ministre en réponse aux questions du député libéral de Nelligan, Russell Williams.

Plus tard, devant la presse, le ministre Rochon a précisé qu'on envisageait d'offrir « un règlement hors cour » aux hémophiles qui ont entamé un processus de recours collectif de plus de trois milliards de dollars.

« On souhaite aller le plus vite possible pour offrir une compensation pour ce qu'ils ont à souffrir et qui éviterait qu'ils aient à attendre durant des années. » Le programme pancanadien permettrait que des dédommagements soient offerts bien plus rapidement que de longues procédures judiciaires. On est encore à dessiner les critères d'admission, comment identifier les gens qui ont été contaminés à cause d'un manque de contrôle des produits sanguins. Il y a aussi la période de temps où est survenue la contamination. Les gouvernements ne voulaient compenser que les gens infectés entre 1986 et 1990, ce qui ne faisait pas l'affaire des hémophiles; seulement le tiers des hémophiles frappés par l'hépatite C l'ont été durant cette période.

Selon le libéral Russell Williams, le ministre Rochon ne fait guère preuve de compassion dans ce dossier, en répondant vaguement aux hémophiles touchés par cette maladie.

M. Rochon, relève M. Williams, ne se souvenait même pas du texte de la résolution adoptée unanimement en décembre dernier à l'Assemblée nationale où le Québec s'engageait dans un programme de compensation pour ces hémophiles et leurs familles.

Avec cette résolution, « Québec avait pris un leadership dans l'ensemble canadien; trois mois plus tard on l'a perdu avec les réponses imprécises et techniques du ministre Rochon », a déclaré M. Williams. Le sort des gens contaminés avant 1986, ce qui sera prévu pour leurs familles, toutes ces questions lancinantes des hémophiles n'ont pas trouvé de réponse dans les déclarations du ministre, a déploré M. Williams.



Jean Rochon

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Mais où est le problème ?

Le développement de l'hydroélectricité du Labrador par le Québec et Terre-Neuve est à peine à l'état d'ébauche que déjà les critiques se multiplient : manifestation d'Innus organisée pour des caméras de télé complaisantes, crainte des mégaprojets et de l'échec financier, indignation environnementaliste.



Alain Dubuc

Ces critiques reprennent, en substance, les reproches que l'on adressait à la deuxième Baie-James. Mais le projet commun, dévoilé lundi par les premiers ministres Lucien Bouchard et Brian Tobin, n'a rien à voir avec l'éléphant blanc de Grande-Baleine, que l'ex-premier ministre Jacques Parizeau a bien fait de mettre aux « boules à mites ». En plus, la situation énergétique s'est, elle aussi, radicalement transformée. Mais les cassettes de tous les lobbies, elles, n'ont pas changé et sont maintenant

en porte-à-faux.

D'après toutes les informations dont nous disposons, le développement de la rivière Churchill constitue un projet d'investissement prometteur, le meilleur qu'Hydro-Québec ait proposé depuis deux décennies. Pour le Québec, c'est une occasion à ne pas rater.

Ce projet, on le sait, consiste à augmenter la capacité de la centrale de Churchill Falls en détournant des rivières de la Basse Côte-Nord, à construire une centrale à Gull Island et, éventuellement, une autre à Muskrat Falls. Des investissements de dix milliards de dollars et une puissance de 3 200 mégawatts, essentiellement pour le marché américain. C'est gros.

Ce gigantisme suscite une première crainte, celle

qu'Hydro, avec ce mégaprojet, se retrouve avec des surplus d'énergie coûteuse qu'elle devra ensuite vendre à rabais, comme cela aurait été le cas avec Grande-Baleine. Mais, grâce à la géologie de la région qui offre une forte dénivellation, l'électricité de Churchill sera bon marché. Elle coûtera quatre cents le kilowatt/heure aux États-Unis, ce qui la classera dans les formes d'énergie peu coûteuses et concurrentielles.

En fait, la Churchill aurait été développée il y a longtemps sans le contentieux entre Québec et Terre-Neuve. L'amitié nouvelle entre les deux premiers ministres rend donc possible la réactivation d'un projet très rentable qui dormait sur les tablettes.

L'autre crainte, c'est celle qu'Hydro-Québec n'ait pas de débouchés pour ses mégawatts, que la demande ne soit pas là. On ne peut plus poser le problème en ces termes-là, parce que le marché de l'électricité n'est plus le même. Il y a encore dix ans, Hydro devait signer des contrats avec des producteurs américains pour assurer des débouchés à son énergie, un processus semé d'embûches. Dans le marché déréglementé, Hydro n'a plus à négocier des contrats ; elle offre son énergie sur une bourse. Il y aura une demande pour l'électricité québécoise si son prix est plus bas que celui des autres fournisseurs. Ce qui est le cas.

Les vrais problèmes que pose ce projet sont d'un autre ordre. D'abord la question autochtone. Si la vie quotidienne des Innus ne sera pas autant bousculée qu'à la Baie-James ou à Grande-Baleine, parce que les travaux seront éloignés des zones de peuplement, il n'en reste pas moins que le projet sera érigé sur des territoires où les autochtones exercent des droits historiques. Oublions les « shows » pour les caméras, qui s'inscrivent dans un processus de négociation. Oublions aussi la fausse indignation provoquée par le fait que les deux provinces aient discuté du projet en secret : il était normal que Québec et

Terre-Neuve sachent d'abord si elles pouvaient travailler ensemble.

L'important, c'est que l'approche nouvelle qu'annonce Hydro-Québec, où les autochtones seraient des partenaires, actionnaires du projet, porte ses fruits. Nous sommes persuadés qu'après avoir appris des erreurs de la Baie-James et de Grande-Baleine, il est possible que les autochtones trouvent leur place dans un projet de développement dont ils ont eux aussi besoin.

L'autre problème, ou plutôt l'autre débat, est de nature environnementale. Même si ce projet inonde moins de territoire, il est évident que le fait de détourner les rivières et de créer des réservoirs causera un impact sur l'environnement. Mais quand on veut sauver la planète, il faut penser en termes planétaires. Cette énergie du Labrador, aux effets environnementaux mineurs, déplacera de l'énergie thermique aux États-Unis, dont les impacts sont majeurs. À l'échelle du nord-est de l'Amérique, ce développement hydroélectrique constitue un progrès environnemental évident. À moins d'être un grand prêtre du culte des éoliennes.

Il y a un dernier problème, moral, pour ceux qui réagissent mal au fait qu'Hydro puisse exporter notre énergie. Une vision où Hydro devrait être une grosse coop, statique, en marge du développement du reste de la société. Nous vivons dans une culture qui valorise toujours les investissements et la création d'emplois. Qui souhaite que ses sociétés d'État soient rentables. Qui sait que notre essor dépend de notre capacité d'exporter. Et on frémirait parce qu'Hydro investit, exporte, crée des emplois, fait des profits, qui financent de surcroît des services publics ?

Quand on ajoute à cela le fait que le Québec réussira ainsi à restaurer des rapports cordiaux avec ses voisins terre-neuviens et à effacer l'amertume que le projet de Churchill Falls avait provoquée, il n'y a qu'une seule chose à dire. Bravo !

Le gâchis

Le stationnement étagé qui devait être construit au marché Jean-Talon ne verra peut-être pas le jour, faute d'argent. Il manque les trois ou quatre millions qui permettraient de garder les tarifs de stationnement à leur niveau actuel. Le projet est momentanément dans les limbes... et ce serait une bonne occasion pour l'y laisser.

Non pas que tout soit parfait dans ce marché qui, depuis longtemps, souffre de congestion. Mais les bénéfices relativement minimes que l'on tirerait de l'ajout de 150 places surélevées font difficilement le poids quand on imagine le gâchis visuel créé par une masse de béton et de métal à l'entrée du marché.

Même si elle devait être un miracle de légèreté, celle-ci boucherait forcément la vue, créerait une rupture avec le quartier et jurerait avec la profusion végétale qui donne au

marché Jean-Talon toute sa poésie. Faut-il vraiment réserver aux résidents le stationnement dans les rues avoisinantes ? Le nouveau parking ne va-t-il pas simplement remplacer les places perdues à cause des « vignettes » — auquel cas rien n'aura vraiment changé ? Ne devrait-on pas, au contraire, exploiter davantage les rues environnantes ? N'y a-t-il vraiment pas d'autres moyens de rendre la circulation plus fluide ? Ne serait-ce qu'en aidant les clients à transporter leurs paquets — ce qui leur permettrait de se garer plus loin ?

Avant d'ajouter une horreur dans un quartier qui n'en manque pas, cela vaut la peine de chercher des solutions de rechange. Ne serait-ce que pour ça : éviter qu'une rebutante protubérance ne fasse de l'ombre aux tomates, aux figues et aux topinambours.



Agnès Gruda

LUCIEN BOUCHARD ET BRIAN TOBIN S'ENTENDENT



DRÔTES RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Analyse lucide

■ Je tiens à féliciter Mathieu Bock-Côté qui a eu le courage de dire certaines vérités sur ma génération (*La Presse*, 21 février). Voilà vraiment une analyse lucide des jeunes Québécois d'aujourd'hui, qui ne se rendent pas compte qu'ils sont privilégiés par rapport aux générations antérieures en ce qui a trait notamment à l'accès à l'enseignement supérieur, de même qu'aux conditions qui président à cet accès.

Les étudiants d'aujourd'hui, non contents de vivre dans un pays où les frais de scolarité sont parmi les plus bas au monde, sont prêts à monter aux barricades dès que l'on évoque la possibilité de leur faire contribuer à l'effort collectif visant à redresser les finances publiques.

Ce sont ces mêmes étudiants qui s'indignent de ce que le gouvernement impose une « taxe à l'échec », comme s'il était normal de reprendre des cours aussi souvent que possible, jusqu'à ce que l'étudiant maîtrise suffisamment le cours pour obtenir la note de passage. Pénalisant du même coup les étudiants plus doués ou plus studieux qui devront compétitionner avec des médiocres qui auront le même diplôme qu'eux lorsque viendra le temps de chercher un emploi.

Il est vrai, toutefois, que le marché du travail n'est pas rose, du moins dans plusieurs disciplines. Mais la situation de l'emploi est comparable ailleurs au pays.

À Toronto, par exemple, la chance d'obtenir un emploi n'est guère beaucoup plus réjouissante, alors que la dette des étudiants est en général plus élevée, sans compter

que le prix du loyer est deux fois plus cher qu'à Montréal.

Là-bas, toutefois, on ne parle pas de révolution dès que le gouvernement tente de restreindre les ressources aux étudiants ou de proposer des incitatifs à la réussite scolaire.

Jean-Daniel LACHANCE
Montréal

Pas de droits sans obligations

■ Je désire réagir à l'opinion parue dans *La Presse* du 23 février dernier sous le titre : « Dépenser davantage pour les autochtones ? L'opinion publique ne suit pas. » L'opinion publique ne suit pas ?... et pour cause !

Quand mes impôts servent à payer des maisons aux autochtones, des études supérieures et des soins d'orthodontie à leurs enfants, alors que je suis incapable de me payer cela moi-même, oui, j'ai la perception que la situation des autochtones est meilleure que la mienne. Surtout si je considère qu'ils ne payent pas de taxe.

Pour ne pas en payer, les autochtones invoquent un traité conclu à une époque où les taxes servaient avant tout à enrichir les maîtres et à entretenir une armée le plus souvent d'oppression. Il me semble que les conditions ont changé et qu'un tel traité est périmé.

Les Anglais ont émis le principe très démocratique « pas de taxe sans représentation » qui devrait valoir dans l'autre sens ; pas de représentation sans taxe, pas de droits sans obligations.

Accorder des droits et des privi-

lèges à une partie de la population en s'appuyant sur la notion de race mène tout droit à un régime d'apartheid propice à exacerber le racisme latent de la population.

Le problème autochtone n'est pas un problème de race, mais de mode de vie. C'est la confrontation d'une population nomade de chasseurs-cueilleurs avec la société industrielle. Celle-ci exerce un tel pouvoir d'attraction sur ces populations qu'elles abandonnent leur mode de vie nomade, mais également la culture qui l'accompagne avec toutes sortes de difficultés d'intégration.

Les fonds publics doivent servir à faciliter cette intégration et non pas à accorder des privilèges financiers et autres dont sont privés les contribuables.

Il faut éviter de pousser les autochtones à devenir des parasites de la société industrielle.

André CHEVALIER
Chute Saint-Philippe

Québec-Montréal : même combat !

■ En tant qu'ancien directeur du Salon du livre de Montréal et membre fondateur de l'Association québécoise des salons du livre (AQSL) j'aimerais ajouter quelques éléments au dossier de « l'affaire » du Salon du livre de Québec.

Tout d'abord, affirmions qu'il n'y a jamais eu, qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura jamais de concurrence entre Montréal et Québec, du point de vue des salons du livre, pour savoir qui est le plus gros, le plus grand ou le plus finaud. Il est

de l'intérêt de tous que chacun des neuf salons du livre du Québec et pas seulement ceux de Montréal et de Québec attirent le plus de visiteurs possible.

Qu'il s'agisse de l'Estrie, de Rimouski, de Montréal, du Saguenay-Lac-St-Jean, de la Côte Nord, de l'Outaouais, de Québec, de Trois-Rivières ou de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est le rôle de chacun des salons de mettre en contact les Québécois de tous âges avec le livre, ses auteurs et ses artisans.

L'AQSL a d'ailleurs été fondée dans un esprit de collaboration entre les différents salons pour le plus grand bien de tous dans la réalisation de ces objectifs.

Quelques salons montrent une progression suivie, correspondant au développement de l'édition au Québec, d'autres connaissent parfois de moins bonnes années mais tous font des efforts constants pour attirer le plus d'auteurs, le plus d'éditeurs et le plus de lectrices et de lecteurs possible.

Cependant, tous doivent tenir compte de la répartition géographique des éditeurs et des distributeurs. Plus de 85 % des maisons d'édition et de distribution de livres sont situées dans la région de Montréal.

Il est évidemment plus facile pour un éditeur de participer à un salon du livre situé dans sa région

qu'à l'extérieur où il faut ajouter les frais de déplacement et de séjour sans compter que beaucoup de maisons d'édition québécoises n'ont pas les ressources humaines et financières suffisantes pour assurer les affaires courantes et participer à plusieurs salons en même temps.

Le ministère des Affaires culturelles et des Communications, dirigé par Mme Louise Beaudoin, l'avait bien compris en mettant sur pied un programme d'aide pour encourager les éditeurs à participer aux salons régionaux.

Que l'on passe une année c'est déjà fort regrettable, que le Salon du livre de Québec ne soit plus, c'est impensable !

Que l'on reprenne au plus vite le dialogue dans un état d'esprit serein, que Québec soit dotée à nouveau d'un Salon du livre qui attirera la foule des jeunes et des moins jeunes qui ont déjà ou à qui l'on veut donner le goût de la lecture. Que vive le Salon du livre de Québec !

Thomas DÉRI

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit : La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Les textes peuvent également être acheminés par fax au 285-4816 ou par email à l'adresse : edito@lapresse.ca

Opinions

Services financiers: le décloisonnement ne doit pas se faire au seul profit de Desjardins

CLAUDE GARCIA

L'auteur est président, opérations canadiennes, de la Standard Life.

Il est difficile de fausser la réalité de l'industrie québécoise des produits et services financiers autant que l'a fait, le mois dernier, le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland, devant les membres de la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières (*La Presse*, 26 février 1998).

M. Béland suggère l'existence d'une vaste conspiration ourdie par des *condottieri* à la solde de sociétés étrangères visant à faire échec au décloisonnement des institutions financières recherché par le projet de loi 188. La présumée conspiration se ferait au détriment des petits consommateurs québécois. La Compagnie d'assurance Standard Life ayant réclamé des modifications au projet de loi 188 sur la distribution de produits et de services financiers, je me dois de rectifier certaines allégations contenues dans le discours de M. Béland, car nous sommes sans doute parmi ceux qu'il vise sans les nommer. (...)

Nous ne sommes pas hostiles au changement, loin de là. Dans notre mémoire sur le projet de loi 188 et dans celui que nous avons soumis au Groupe de travail fédéral sur l'avenir des services financiers au Canada, nous proposons même une réforme d'envergure du système bancaire qui révolutionnerait l'industrie des services financiers et profiterait au premier chef aux consommateurs.

Notre critique du projet de loi 188 repose sur trois principes :

□ Faire en sorte que les consommateurs soient le mieux servis possible par les institutions financières qui se disputent leur clientèle;

□ Créer un système financier efficace, sûr et concurrentiel, proscrivant la concentration des entreprises;

□ Éliminer les pratiques anticoncurrentielles auxquelles peuvent se livrer les institutions disposant d'une grande puissance de marché.

Nous désirons dans le projet de loi les points qui, à nos yeux, semblent aller à l'encontre de ces principes. Nous reprochons en particulier au projet de loi de ne rien faire

pour améliorer la qualité du processus de vente des produits financiers et pour tempérer le régime de faveur dont jouissent les caisses populaires et les banques par rapport aux autres institutions financières. Nous croyons que toute dérégulation et tout décloisonnement futurs dans l'industrie des services financiers devraient viser l'élimination des asymétries concurrentielles et du protectionnisme qui profite aux caisses populaires.

La notion de « best advice »

Le projet de loi 188 introduit une réforme majeure de la réglementation sur la distribution des produits financiers au Québec. Il transfère de l'intermédiaire à l'assureur qui l'emploie la responsabilité du contrôle de la qualité du processus de vente des produits financiers. Nous approuvons cette évolution, mais nous ne croyons pas que le projet de loi, dans sa forme actuelle, protégera convenablement le consommateur.

Il faudrait, selon nous, introduire un nouveau principe allant au-delà de ce que prescrit l'article 21 : l'intermédiaire doit évaluer adéquatement les besoins de son client, analyser son portefeuille et lui offrir des conseils appropriés à sa situation. Si les produits existants répondent aux besoins du client, l'intermédiaire doit lui en faire part. Sinon, il doit lui offrir le produit qui répondra le mieux à ses besoins. C'est ce que le législateur britannique appelle la notion de « best advice ».

À défaut de réformer le processus de vente en même temps qu'on déresponsabilise les institutions financières qui ne disposent pas de leur propre réseau de distribution, on continuera de favoriser le remplacement prématuré et souvent injustifié des polices d'assurance et

des contrats d'épargne. Les seuls gagnants de cette réforme seront certains intermédiaires qui continueront de s'enrichir au détriment de leurs clients (les petits consommateurs dont on a parlé plus haut) et de la réputation de l'industrie des services financiers.

La garantie publique des dépôts

Les contribuables québécois, par exemple, garantissent une partie du passif des caisses populaires. D'un point de vue concurrentiel, l'assurance dépôt soutenue par les fonds publics risque de mener à une gestion non optimale des ressources financières. Elle dissocie les risques de portefeuille de la caisse populaire (et de la banque) du rendement qu'elle offre au déposant et fausse les mécanismes d'allocation des ressources financières. En outre, le régime d'assurance dépôts donne aux caisses populaires un avantage compétitif dans la vente de produits financiers comme les REER où nous, assureurs, sommes en concurrence directe avec elles.

En collaboration avec le gouvernement fédéral, le Québec a mis sur pied son propre régime d'assurance dépôts, il y a plusieurs années. Comme l'expérience québécoise a été meilleure que celles des autres provinces, la décision s'est révélée favorable aux épargnants québécois, puisque les institutions financières paient moins cher pour assurer leurs dépôts au Québec que dans le reste du Canada.

Le Québec a toutefois profité de cette situation pour avantager les caisses populaires. La prime qu'elles paient est inférieure de moitié à celle que paient les autres institutions financières. En contrepartie, on oblige les caisses à maintenir un fonds de réserve, qui s'élève actuellement à 300 millions de dollars, pour compenser le manque à gagner du fonds de la Régie de l'assurance dépôts. Mais les caisses populaires disposent de ces sommes au lieu de devoir les confier à une régie d'État. Plusieurs institutions financières seraient bien aises d'avoir le même traitement.

Le « narrow banking »

Dans le cadre d'une restructuration du système financier, le régime d'assurance dépôts et le soutien apporté aux caisses par la Banque du Canada devraient être complètement restructurés.



Claude Garcia

En effet, nous avons proposé au Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers de retenir le modèle du « narrow banking » pour assurer la solvabilité du système de paiement par l'appariement de l'actif et du passif des institutions, sans soutien de l'État. En régime de « narrow banking », les caisses devraient scinder leurs opérations. Il pourrait y avoir, par exemple, deux filiales (une dont les dépôts seraient assurés par les fonds publics, et une autre dont les dépôts ne seraient pas assurés ou le seraient par des fonds privés), exerçant indépendamment sous un même holding.

L'abolition du régime public d'assurance dépôts et le passage au « narrow banking » auraient notamment pour conséquences :

□ D'augmenter le coût de financement de l'actif à risque des caisses, puisque la prime d'assurance dépôts aujourd'hui versée à la RADQ est subventionnée et ne représente pas le coût réel de financement de ce type d'actif;

□ De forcer les caisses à plus de transparence, puisque le coût de financement de leurs filiales non assurées serait dicté par les forces du marché.

Les avantages que retirerait le marché financier du passage au « narrow banking » dépasseraient largement les coûts privés que devraient absorber les caisses et leurs clients. Entre autres :

□ Les asymétries concurrentielles du régime actuel seraient éliminées;

□ Les caisses seraient forcées de mieux évaluer les risques, parce qu'elles devraient absorber le coût réel des ressources nécessaires pour assurer la liquidité du système de paiement;

□ Étant séparées en deux entités distinctes, les caisses ne pourraient plus financer un produit par l'autre ni lier la vente de leurs produits.

Nous reconnaissons d'emblée que nous proposons une réforme d'envergure, que le gouvernement du Québec n'est sans doute pas disposé à accepter pour l'instant. Elle témoigne bien que nous n'avons pas peur du changement, au contraire de ce que laisse entendre M. Béland.

Un parti pris

Le gouvernement souhaite faciliter la vente d'assurances par les caisses et modifier encore une fois l'environnement concurrentiel à l'avantage d'une institution aux dépens de toutes les autres. C'est un parti pris qu'on s'explique mal.

Le public s'en étonnera peut-être — puisque M. Béland présente toujours la position des caisses populaires comme celle de Daniel dans la fosse aux lions — mais en matière d'assurances, le Mouvement Desjardins détient la plus grosse part du marché au Québec. Les chiffres de la fin de 1996 montrent que Desjardins touche 17 % des primes versées en assurance de personnes et 13 % des primes en assurances IARD. Dans l'une et l'autre branches, le Mouvement Desjardins se classe au premier rang.

Pourtant, M. Béland en redemande. Il réclame le privilège de vendre de l'assurance vie individuelle par l'intermédiaire du personnel des caisses et, au moyen du projet de loi 167, il demande le privilège de réunir dans une base de données unique tous les renseignements que les caisses recueillent sur leurs clients.

Pour étendre l'empire du Mouvement Desjardins sur l'épargne au Québec, M. Béland est prêt à compromettre l'avenir économique des agents et courtiers d'assurance et, par ricochet, celui de compagnies d'assurance dont l'histoire est liée au développement économique du Québec.

La culture, un simple faire-valoir?

Les concepteurs du projet de Festival d'hiver de Montréal semblent vouloir traiter la question culturelle comme une donnée secondaire

ALAIN FOURNIER

ET DANIELE DESNOYERS

Les auteurs sont respectivement président du Conseil québécois du théâtre et présidente du Regroupement québécois de la danse.

Monsieur Lucien Bouchard,

Nous désirons attirer votre attention sur certains aspects éminemment politiques des arguments avancés, de part et d'autre, autour du projet du Festival d'hiver de Montréal. Celui-ci nous apparaît, à plusieurs égards, prendre valeur d'exemple d'une portée beaucoup plus large que ne le laissent supposer les discussions qui l'entourent. Nous souhaitons donc vous communiquer nos réflexions tant en ce qui a trait au Festival d'hiver lui-même qu'en ce qui concerne les ramifications d'un débat qui doit se faire autour du sort qui est fait dans le discours économique actuel à l'identité culturelle nationale dans toute sa diversité.

Les données de départ sont les suivantes : d'une part, un creux de fréquentation des hôtels de Montréal, en janvier et février, qui appelle à la mobilisation de divers intervenants du domaine touristique et du milieu des affaires; d'autre part, l'attrait du pôle Montréal métropole culturelle, qui est perçu comme étant favorable au développement d'une campagne promotionnelle à l'étranger pour cette période.

Le lien entre le tourisme et le caractère culturel de Montréal semble évident et naturel. Le produit existe, il ne reste qu'à l'emballer. Il est aussi typique que le sirop d'érable et nous représente déjà fort bien à l'étranger. Il y a de fait une importante activité culturelle durant cette période. On compte en moyenne pour la période de janvier, février et mars 60 spectacles de théâtre, ce qui représente quelques 900 représentations, et 40 spectacles de danse différents, ce qui permet quelque 200 représentations. Sans compter tous les spectacles donnés dans d'autres disciplines.

Ce n'est certes pas ce que l'on peut appeler une saison creuse; c'est plutôt la haute saison, avec les mois d'octobre et de novembre. La solution retenue par les promoteurs pour attirer les touristes afin d'augmenter le taux d'occupation des chambres d'hôtel est de

créer un événement majeur, en l'occurrence le Festival d'hiver de Montréal. Quel est le raisonnement qui nous amène à cette solution? Sans doute l'expertise exceptionnelle de l'Équipe Spectra dans ce domaine et les qualités d'entrepreneur de son président, monsieur Alain Simard. Spectra compte notamment à son actif le Festival international de Jazz et les Francophonies.



Alain Simard

L'accroissement du nombre de touristes à Montréal en janvier et février, comme tout le reste de l'année d'ailleurs, est suffisamment important pour qu'on y consacre des deniers publics. C'est dire que le développement touristique de Montréal est un projet rassembleur qui a des retombées positives dans tous les secteurs d'activités. Le projet proposé comme solution devrait donc répondre à ces attentes. Les conditions posées au promoteur par le ministère de la Métropole démontrent que le Festival d'hiver ne répond pas à ces attentes ni par son contenu ni par sa structure administrative et décisionnelle.

Le ministre Robert Perreault, tout comme la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, ont agi jusqu'à présent dans ce dossier avec une prudence qui mérite le respect. Monsieur Perreault a raison de défendre sa position qui est celle d'un gestionnaire responsable des deniers publics.

Parmi les traits distinctifs susceptibles d'augmenter l'attrait touristique de Montréal, il y a donc sa richesse et sa diversité culturelles et artistiques. Cette dimension était présente dans le projet du Festival d'hiver, au départ. Il est difficile cependant de saisir les orientations réelles de ce festival au niveau des contenus. Les récentes déclarations concernant la programmation du Festival sont on ne peut plus contradictoires. Au fil des développements, la dimension culturelle est traitée comme une donnée secondaire, qu'on modifie d'une version du projet à l'autre, sans y voir de conséquence, car le contenu n'a guère d'importance dans cette

entreprise de promotion, même si elle s'appuie sur le concept de Montréal métropole culturelle.

La vie culturelle et artistique de Montréal n'est pas une donnée secondaire, puisque plus des trois quarts des artistes en arts de la scène du Québec y vivent, y créent et y diffusent leurs oeuvres. Le développement touristique de Montréal en tant que Métropole culturelle doit s'appuyer sur ce qui existe en ses murs et lui donne ses traits particuliers. Deux mille « musicals » de Broadway à Montréal n'en feront pas une métropole culturelle mais un Walmart « d'entertainment », comme Montréal l'était au début du siècle, alors que la ville n'avait accès qu'à ce que les compagnies de tournée américaines voulaient bien lui offrir.

La gestion québécoise de nos propres productions artistiques est un pas positif dans le contrôle de notre vie culturelle. Ceci n'en fait pas nécessairement un outil de développement de la culture québécoise si ses promoteurs ne sont pas convaincus de sa valeur et ne se sentent pas concernés par sa promotion.

Par ailleurs, il est inacceptable que des promoteurs privés se refusent à assumer la responsabilité qui leur incombe de mesurer l'impact de leurs projets sur les activités existantes.

Contrairement à ce que laisse entendre monsieur Simard, dans une entrevue accordée à *La Presse*, le 13 février dernier, il appartient aux promoteurs du Festival d'hiver de démontrer, par des estimations un tant soit peu objectives, les impacts positifs potentiels dont ils font miroiter les bénéfiques et non pas de demander à la population métropolitaine de faire un acte de foi, ou au milieu théâtral de réaliser une étude d'impact à sa place.

La vie culturelle de Montréal se caractérise par sa création et sa grande originalité dans tous les domaines, nous l'avons déjà dit. Elle est polymorphe et fascine les publics à travers le monde par son dynamisme et sa capacité de renouvellement. C'est un pôle d'attraction pour les artistes. On rêve de

présenter son spectacle de théâtre ou de danse à Montréal, car c'est ici que la création se fait, que le public est le plus ouvert, le plus attentif. Montréal est également perçue comme une porte d'entrée pour l'Europe aussi bien que pour l'Amérique. Il n'y a pas à inventer un produit pour attirer les touristes, le produit existe et il a fait ses preuves. Ce produit culturel et artistique est au coeur de la culture québécoise. Ce qu'il y a lieu d'inventer, ce sont des moyens efficaces d'en faire la promotion à l'étranger, et un festival n'est pas l'équivalent d'une campagne promotionnelle et publicitaire.

Le Québec a une politique culturelle qui est au centre de son projet de société. Dans un contexte d'économie globale, la protection de la vie et de l'identité culturelle des nations est menacée. À une échelle plus petite, les organismes à but non lucratif qui défendent la culture ne font pas le poids devant les puissants intérêts privés qui comptent sur les investissements publics en promotion touristique pour atteindre leurs objectifs de rentabilité financière, au nom de la relance économique de Montréal.

Orlando est un centre touristique important, mais ce n'est pas un lieu de vie culturelle et artistique. Il y a un équilibre à préserver ici. C'est un équilibre fragile qui demande une conscience sociale accrue de la part de tous les intervenants, nous n'y faisons pas exception. Soyez assuré que le milieu des arts de la scène demeure ouvert à toute proposition qui cherche à faire valoir le potentiel touristique de Montréal comme métropole culturelle dans sa promotion à l'étranger. Nous sommes toujours soucieux d'augmenter nos publics et la fréquentation de nos spectacles. (...)

Le cas du Festival d'hiver nous semble représentatif à plusieurs égards d'enjeux beaucoup plus importants pour lesquels nous semblons mal préparés collectivement. Il est important que la volonté politique du gouvernement du Québec soit exprimée clairement à cet égard. Il ne s'agit pas que d'un problème de transparence de la gestion, il ne s'agit pas de rivalités régionales, il s'agit d'établir un meilleur équilibre entre les impératifs économiques et ceux reliés à l'identité culturelle pour faire face aux défis qui nous attendent.



Lucien Bouchard

Politique

La grève aura coûté 100 millions à Postes Canada

Presse Canadienne
TORONTO

La Société canadienne des postes enregistrera un bénéfice net pour l'exercice 1997-98, mais celui-ci ne sera que de quelque 32 millions en raison de la grève effectuée l'an dernier par certains de ses employés, a fait savoir à Toronto, hier,

le président-directeur général de l'entreprise d'État, Georges Clermont.

Pire encore, il est bien possible que Postes Canada ait perdu des clients à tout jamais à la suite de ce conflit de travail, a indiqué M. Clermont.

Ainsi, l'arrêt de travail d'une du-

rée de deux semaines, survenu en novembre dernier, entraînera un manque à gagner de 100 millions, a révélé le pdg de la société d'État.

« C'est une grande déception », a reconnu M. Clermont. Au sein de Postes Canada, on s'attendait en effet à enregistrer un bénéfice net de quelque 132 millions. « À mi-che-

min du troisième trimestre, nous étions en voie de réaliser notre objectif », a indiqué le dirigeant, expliquant ensuite que la société avait quand même subi des coûts durant la grève, notamment en termes de salaires versés au personnel administratif.

Le conflit de travail, déclenché

durant ce qui constitue la période de pointe pour la société postale, a également coûté à cette dernière d'importants revenus, particuliers et entreprises trouvant des solutions de rechange au service habituel de livraison du courrier. Et cela aura des répercussions à long terme.

Les pêcheurs côtiers recommandent un nouveau plan d'exploitation

Presse Canadienne
CHARLOTTETOWN

Les pêcheurs côtiers du golfe Saint-Laurent demandent à Ottawa de remodeler l'industrie de la pêche sur la base de pratiques ayant permis par le passé de préserver les stocks de poissons de fond.

Les participants à une conférence de deux jours qui a pris fin lundi recommandent en effet au gouvernement fédéral d'adopter un plan d'exploitation des ressources halieutiques du golfe qui assurerait la survie des pêcheurs côtiers en limitant l'activité des bateaux-usines.

« Fondamentalement, la question est de savoir si nous voulons une industrie de la pêche basée à Toronto et New York ou si nous désirons que les provinces atlantiques survivent? », a demandé Rory McLellan, de l'Association des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard.

« Les habitants des Maritimes connaissent fort bien l'importance de la pêche pour les villages côtiers », a-t-il ajouté.

Environ une centaine de représentants des cinq principales associations de pêcheurs présentes dans le golfe Saint-Laurent ont participé à la rencontre de Charlottetown afin de se préparer à une éventuelle reprise de la pêche et pour proposer des mesures intérimaires en attendant que les stocks de poissons de fond se reconstituent.

Les principales propositions, qui seront présentées à Ottawa, reposent sur une pêche limitée dans le golfe à l'aide de techniques non industrielles et la mise sur pied d'un plan de rachat des quotas de prises.

Les organisateurs de la conférence affirment que la pêche dite transitoire se pratiquerait avec des techniques traditionnelles et ne servirait pas à des fins commerciales.

« Nous parlons ici de quelque bateaux afin d'avoir une idée de ce qui se passe sous l'eau », a expliqué Mike Belliveau, de l'Union des pêcheurs des Maritimes, basée au Nouveau-Brunswick.

« Nous ne sommes pas tout à fait sceptiques devant les données de la science, mais tout le monde se demande pourquoi les stocks de poisson ne se sont pas reconstitués même si le moratoire sur la pêche est en place depuis cinq ans », a ajouté M. Belliveau.

Il est interdit aux pêcheurs du golfe de capturer de la morue depuis 1992, lorsqu'Ottawa a imposé un moratoire en raison de l'effondrement des stocks de poissons de fond. Les derniers rapports scientifiques indiquent que ces stocks de poissons sont encore dans un piètre état et que les populations ne se sont pas reconstituées.

Selon des pêcheurs participant à la conférence, une des causes du problème se trouve actuellement sur la banquise dans le détroit de Northumberland, où environ 500 000 phoques se sont rassemblés depuis quelques jours.

La minceur de la glace dans le golfe a forcé les phoques à se rendre dans le détroit, où la glace est plus épaisse, afin de mettre bas.

« Ces animaux doivent bien se nourrir », fait remarquer M. McLellan.

« Pendant que nos pêcheurs doivent demeurer à terre, M. Phoque se paie tout un festin », dit-il.

Plus de 40 000 pêcheurs doivent s'en remettre à un programme d'aide depuis l'imposition du moratoire. Or, ce programme vient à échéance en août prochain.

Les pêcheurs côtiers demandent à Ottawa de prolonger ce programme. Ils désirent également que le gouvernement fédéral mette sur pied et finance un programme de rachat des quotas de prises afin de diminuer la pression sur les ressources halieutiques.

« Nous devons réduire la capacité de pêche et un programme de rachat des quotas de prises est selon nous le moyen approprié », affirme M. Belliveau.

« Il n'est pas question de mettre des pêcheurs au chômage. Ce que nous voulons, c'est reprendre possession des quotas de prises détenus par les compagnies et les pêcheurs entrepreneurs.

« Nous voulons acheter ces quotas afin qu'ils soient disponibles quand nous pourrions recommencer à planifier les pêcheries dans le golfe. Ces quotas ne seraient pas accordés à des individus, mais appartiendraient à des regroupements de pêcheurs, pour le bien des villages côtiers », a-t-il expliqué.

Optez pour une croissance garantie.

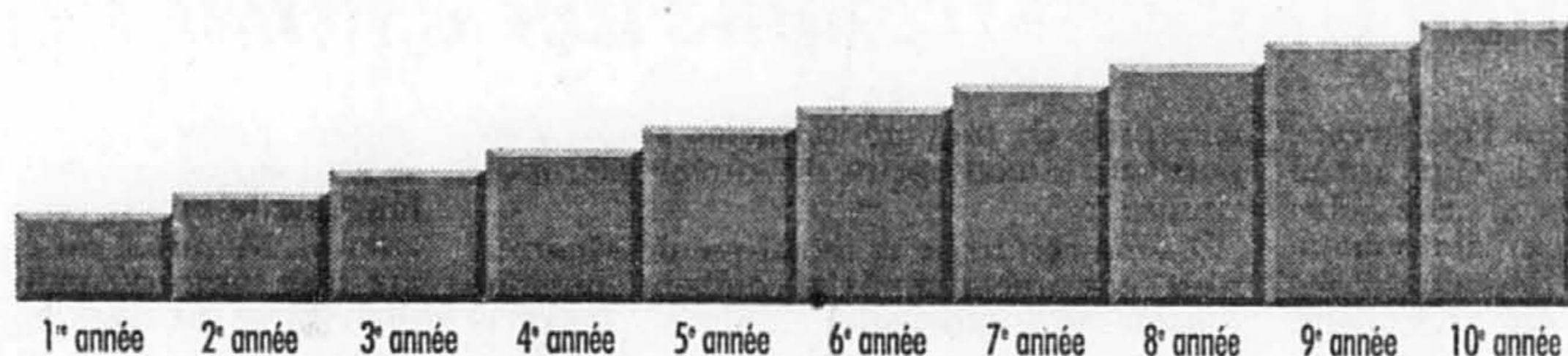
**TAUX PROGRESSIF GARANTI:
DE 4,25% LA 1^{re} ANNÉE
À 7,50% LA 10^e ANNÉE**

Vous cherchez un produit qui offre à la fois sécurité, rentabilité et flexibilité pour votre REER? Les Obligations du Québec (OTQ) à taux progressif sont idéales car elles assurent une croissance garantie à votre placement tout en conservant la flexibilité nécessaire pour profiter de hausses éventuelles de taux d'intérêt.

Avec les OTQ à taux progressif, vous profitez de l'un des meilleurs rapports sécurité - rendement offerts actuellement sur le marché de l'épargne. Constatez-le par vous-même, elles possèdent tout ce que vous attendez d'un bon placement:

- **capital et intérêts garantis à 100%** par le gouvernement du Québec, même au-delà de 60 000 \$ et d'un terme de cinq ans; les OTQ sont **absolument sans risques**;
- leur **taux progressif** garanti pendant dix ans est très **concurrentiel**;
- elles sont **remboursables chaque année** à leur date anniversaire, vous offrant ainsi toute la flexibilité nécessaire dans le contexte actuel de fluidité des taux d'intérêt;
- elles sont admissibles au **REER** et au **FERR**. De plus, **aucuns frais** d'adhésion ou de sortie ne viennent diminuer votre rendement et les **frais de transfert vous seront remboursés**.

Et mieux encore, vous avez tout intérêt à garder vos OTQ à taux progressif le plus longtemps possible **puisque leur rendement croît avec les années**.



UN COUP DE TÉLÉPHONE SUFFIT!

Pour vous procurer des Obligations à terme du Québec à taux progressif, appelez un de nos agents d'investissement dès aujourd'hui au (418) 521-5229 pour la région de Québec ou au 1 800 463-5229, **du lundi au vendredi de 8h à 20h**.

Les produits de Placements Québec sont aussi offerts chez les intermédiaires en assurance, les courtiers en valeurs mobilières et dans les institutions financières.

Les formulaires et dépliants sont disponibles dans les bureaux de Communication-Québec et dans plus de 1 000 bureaux de poste corporatifs.

IMPORTANT: le ministre des Finances se réserve le droit de modifier les taux qui seront offerts.



PLACEMENTS
QUÉBEC

Notre intérêt à tous

www.placementsqc.gouv.qc.ca

1 800 463-5229

LES OBLIGATIONS À TERME DU QUÉBEC

Québec

Politique

Mme Robillard lorgne la succession de Johnson

Presse Canadienne OTTAWA

La course à la direction du Parti libéral du Québec pourrait peut-être compter un joueur de plus. La ministre fédérale de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lucienne Robillard, a indiqué hier qu'elle était intéressée par le poste.

« Quand on est Québécois et qu'on est fédéraliste, on est obligé de réfléchir à une telle question quand un poste si important devient disponible », a-t-elle affirmé à sa sortie des Communés.

Mme Robillard ne se donne pas de délai pour arriver à une décision. « On est présentement au début du processus et tous les fédéralistes québécois réfléchissent sur la meilleure stratégie à suivre », a-t-elle dit. Elle refuse de lier sa décision à celle du chef conservateur, Jean Charest.

Elle estime que la course à la direction déclenchée par la démission surprise de Daniel Johnson a mis en branle un processus de réflexion très « sain ». « Ça permet à l'heure actuelle de relancer le débat sur comment construire ce pays en donnant une place au Québec. »

Mme Robillard croit que son expérience fédérale ne la désavantagerait pas aux yeux des électeurs québécois. « Je suis membre des deux partis politiques. Alors, on vit parfois avec certaines contradictions (...) Moi, je peux très bien vivre dans les deux formations politiques et comprendre parfois qu'il y a des difficultés de rallier les choses. »

Mme Robillard connaît bien la politique provinciale au Québec puisqu'elle a été ministre dans le gouvernement libéral de 1989 à 1994. Elle a été responsable de portefeuilles importants, comme la Santé et l'Éducation.

HAMEL CHAMBLY
HONDA HONDA

À 10 minutes de Montréal, à 5 minutes de Laval **Moins cher chez nous!** À 15 minutes des 3 ponts, route 112

OCCASION

| | |
|---------------------|-------------|
| ACCORD EX 96 | 249 \$/MOIS |
| CARAVAN 95 BAS KM | 179 \$/MOIS |
| ACCORD EX 97 | 289 \$/MOIS |
| INTÉGRA RS 96 | 239 \$/MOIS |
| CIVIC CX 97 AUTO. | 189 \$/MOIS |
| CIVIC COUPÉ 97 AUT. | 209 \$/MOIS |
| NÉON 97 | 189 \$/MOIS |
| CIVIC CX 94 À 97 | |
| À PARTIR DE | 8 950 \$ |
| ACCORD EXR 96 | 299 \$/MOIS |
| TERCEL 97 | 189 \$/MOIS |

2 adresses
TOUJOURS JUSQU'À 10000\$
DE PLUS POUR VOTRE ÉCHANGE

OCCASION

| | |
|----------------------|--------|
| 97 ACCORD EX 7000 KM | 279 \$ |
| 97 CIVIC SI AUT. | 229 \$ |
| 97 CIVIC DX AIR | 209 \$ |
| 96 CIVIC DX COUPÉ | 209 \$ |
| 96 CIVIC EX AIR | 234 \$ |
| 96 ACCORD EX AUT. | 249 \$ |
| 95 CIVIC EX | 189 \$ |
| 95 CIVIC LX/SE AUT. | 189 \$ |
| 95 ACCORD EXR COUPÉ | 259 \$ |
| 95 ODYSSEY | 229 \$ |

CIVIC HATCHBACK 1998



À partir de **198 \$/mois***
Transport & préparation **INCLUS**

TOUTE MARQUES ACCEPTÉES!

0\$ COMPTANT**

Cette semaine ACCORD 1998



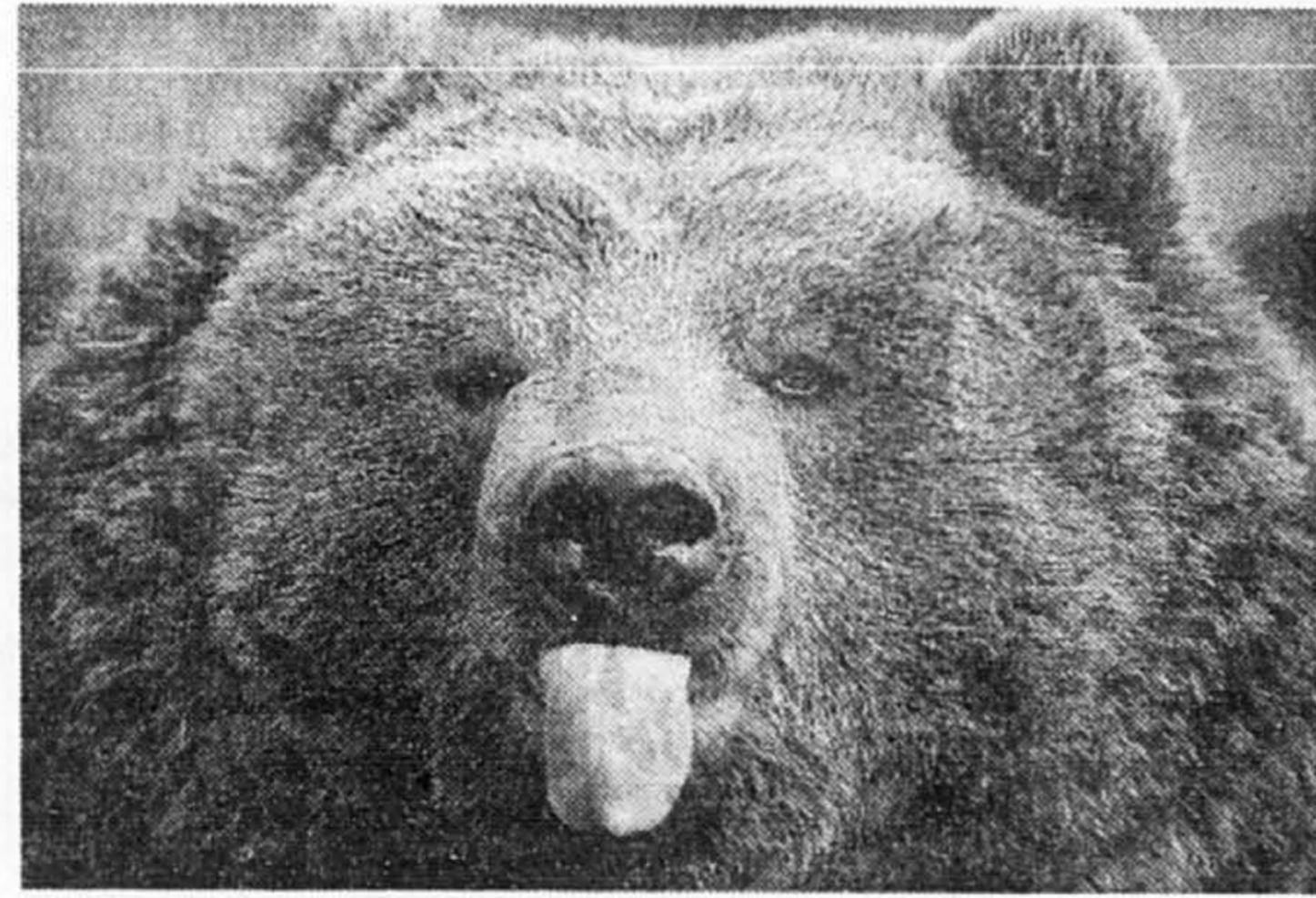
À partir de **298 \$/mois***
Transport & préparation **INCLUS**
Incluant : Automatique, climatiseur, groupe électrique.

CHAMBLY HAMEL
HONDA HONDA

850, boul. Périgny, Chambly 658-6699
À 15 minutes des 3 ponts, rte 112... 990-6699

130, rue Dubois, St-Eustache 875-1919
Voie de service de l'aut. 640... 491-0440
À 10 minutes de Montréal, à 5 minutes de Laval

Internet : www.groupehamel.com
groupe HAMEL Une affaire de Confiance!
OUVERT JUSQU'À 21 HEURES.
1993 et moins, 100 000 km et plus
** Location-bail, taxes en sus, comptant ou échange équivalent 2 000 \$



4-Runners, Pathfinders, voici ce qu'en pense un expert après avoir vu le Rodeo.



| |
|--|
| Climatiseur |
| Différentiel antipatinage |
| Nouveau moteur V6 de 205 HP |
| Couple moteur de 214 lbf-pi à 3000 tr/mn |
| Deux sacs gonflables de nouvelle génération |
| Dispositif électronique de passage en quatre roues motrices à la volée |
| Système de freinage antiblocage aux quatre roues (ABS) |

| Vos paiements mensuels* | Votre versement initial ou échange équivalent |
|-------------------------|---|
| 299 \$ | 3 750 \$ |
| 337 \$ | 2 500 \$ |
| 413 \$ | 0 \$ |

Isuzu Rodeo 1998
299\$/mois*
Bail de 36 mois - Avec un versement initial ou échange équivalent de 3 750 \$
Transport, préparation et taxe d'accise INCLUS. POST **30 410\$**

ISUZU
Loin devant.

- Saturn Saab Isuzu de Blainville: 249, boul. Seigneurie Ouest, Blainville, 437-6317
- Saturn Saab Isuzu de Brossard: 5950, boul. Marie-Victorin, Brossard, 672-2500
- Saturn Saab Isuzu de Terrebonne: 705, boul. des Seigneurs, Terrebonne, 964-1374
- West Island Saturn Saab Isuzu: 10 333, boul. Gouin Ouest, Roxboro, 684-3161
- Bourassa Saturn Saab Isuzu: 1615, boul. St-Martin Est, Laval, 385-9191
- Décarie Saturn Saab Isuzu: 6100, boul. Décarie, Montréal, 342-2222 (Angle Van Hoëne)
- Gravel Saturn Saab Isuzu: 1, Place Ville-Marie, # 11 180, Montréal, 861-2000 (Angle Cathcart et McGill College)
- Mondial Saturn Saab Isuzu: 9415, Papineau, Montréal, 385-7222, www.mondial-ssi.com

Modèle Isuzu Rodeo S 1998 de base (1SA). *Ces mensualités sont calculées sur un bail de 36 mois et comprennent le transport (650 \$), les frais d'acquisition (350 \$) et la taxe d'accise (100 \$). Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un premier versement (selon le tableau ci-haut) plus taxes ainsi qu'un dépôt de garantie remboursable vous seront demandés. Par ailleurs, le versement initial à payer sera selon l'option choisie. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 8 cents. Voyez votre détaillant Isuzu pour un plan de location qui tient compte d'un versement initial et des mensualités convenant à votre budget. † PDSF. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres. Les roues en alliage présentées ici ne sont pas disponibles sur le modèle S.

Politique

Les réformistes déclarent la guerre au président des Communes

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Les réformistes de Preston Manning ont déclaré la guerre au président de la Chambre des communes, Gilbert Parent, qui les a baïllonnés hier au cours de la période des questions.

M. Manning venait de demander si le gouvernement partageait les vues de M. Parent qui avait déclaré la veille, en présence de parlementaires cubains, que le gouvernement de Fidel Castro se comparait à celui du Nouveau-Brunswick, en 1987, alors que les libéraux de Frank McKenna avaient remporté la totalité des 58 sièges de la province.

« Nous avons certaines de nos provinces, avait dit M. Parent, où les gens procèdent à l'élection d'un seul parti. Je pense au Nouveau-Brunswick. »

Le vice-premier ministre, Herb Gray, s'est dissocié des propos du président de la Chambre, qui est aussi un député du Parti libéral. Il a répondu à M. Manning que la déclaration du membre du Parlement en question, soit celle de M. Parent, ne représentait pas l'opinion du gouvernement. Lorsque M. Manning a tenté de revenir à la



PHOTO PC
Le président des Communes, Gilbert Parent, en a eu plein les bras hier, avec les réformistes.

charge une seconde fois, le président de la Chambre lui a retiré son droit de parole parce que les ques-

tions de M. Manning n'avaient rien à voir, selon lui, avec les responsabilités gouvernementales des libéraux. Les députés réformistes ont alors lancé des objets au milieu des Communes et ils ont crié « Honte ! Honte ! ».

À plusieurs reprises, M. Manning s'est levé pour poser une question et à chaque fois M. Parent a donné la parole à un membre d'une autre formation politique. Les réformistes se sont alors retirés des Communes en signe de protestation.

Le Parti réformiste est à contre-pied avec le président Gilbert Parent depuis deux semaines à propos d'une motion du Bloc québécois sur la pertinence d'utiliser le drapeau canadien et l'hymne national aux Communes. La députée bloquiste Suzanne Tremblay avait été interrompue et chahutée en Chambre à son retour des Jeux olympiques de Nagano, où elle avait déclaré qu'elle trouvait qu'il y avait trop de drapeaux unifoliés au pavillon des athlètes canadiens.

M. Parent doit rendre sa décision aujourd'hui sur la motion du Bloc. Plusieurs députés réformistes ont déclaré que le président des Communes devrait être remplacé s'il ne tranchait pas en leur faveur dans cette affaire. Les conserva-

teurs et les néo-démocrates n'appuient cependant pas la prise de position réformiste.

M. Manning a déclaré hier qu'il n'avait plus beaucoup confiance en M. Parent et qu'il attendait de voir aujourd'hui quelle serait sa décision dans l'affaire du drapeau avant de décider d'actions ultérieures. « Ce qui était en cause aujourd'hui, a-t-il dit, c'était la liberté d'expression. Nous croyons que le président a fait des déclarations qui ne représentent pas les croyances des membres de la Chambre des communes. »

M. Manning s'est dit scandalisé de voir que M. Parent suggérait que le régime répressif de Fidel Castro pouvait être comparé au système démocratique du Nouveau-Brunswick.

Le leader parlementaire libéral, Don Boudria, a pour sa part pris la défense de M. Parent en accusant les réformistes d'avoir voulu par leur action détourner les reflecteurs des médias de M. Charest et de la secrétaire d'État américaine, Madeleine Albright, présente à Ottawa.

Le président de la Chambre a pour sa part mis au défi les réformistes de déposer une motion contre lui, ce qui pourrait bien se produire aujourd'hui.

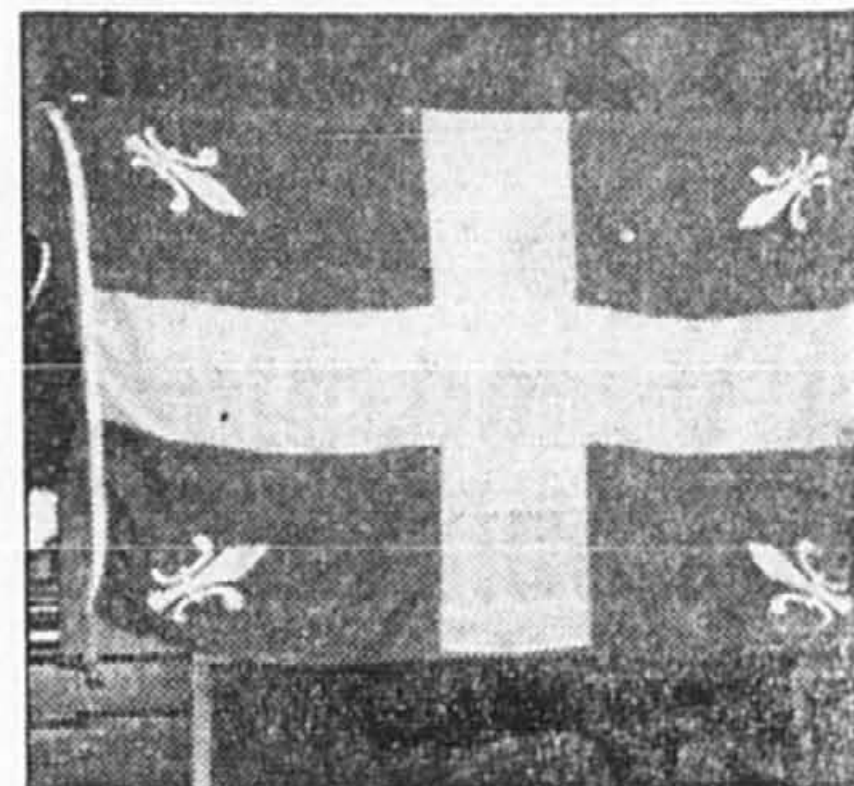


PHOTO PC
Le drapeau aux quatre fleurs de lys obliques, hissé pour la première fois au sommet de la tour du parlement le 21 janvier 1948.

50 ans plus tard, le fleurdelisé fait toujours l'unanimité

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

Le fleurdelisé, devenu le drapeau national des Québécois il y a 50 ans (le 21 janvier 1948) à la suite d'un décret gouvernemental adopté à l'unanimité par la Législature, a été célébré, hier, par des invités de toutes tendances politiques.

Encore une fois, il a fait l'unanimité.

Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau; le lieutenant-gouverneur du Québec, Mme Lise Thibault, le président de la Commission de la capitale nationale du Québec, Pierre Boucher, le chef de l'opposition libérale, Daniel Johnson, et le premier ministre Lucien Bouchard ont tous noté avec beaucoup d'émotion le caractère rassembleur du drapeau.

« Quand je vois mon drapeau qui flotte au vent, a affirmé Mme Thibault, il m'invite au dépassement... C'est jour de fête aujourd'hui pour les Québécois... Bonne fête. »

M. Johnson, dont le père était jeune député de 32 ans lorsque le fleurdelisé a flotté pour la première fois au sommet de la tour du parlement, a rappelé les souvenirs que cette commémoration suscitait. « Ce drapeau, a-t-il dit, clame ce que nous avons de distinct. Au-delà des symboles il rappelle aussi nos grandes réalisations, nos grandes conquêtes que nous avons toutes menées dans la paix. »

Pour le chef libéral démissionnaire, qui a été élevé en bon nationaliste fier de son drapeau, le fleurdelisé doit demeurer un symbole de respect et de tolérance pour les générations montantes.

Le premier ministre a rappelé la belle unanimité que le drapeau québécois a toujours entraîné au fil des décennies et des gouvernements, qu'ils aient été unionistes, libéraux ou péquistes.

Il a aussi précisé que lors des événements du lac Meech, au moment où le reste du Canada, a dit Non au caractère distinct du Québec, « le drapeau québécois arboré partout au Québec était notre réponse à ce non-sens ».

« Lorsque vient le temps d'indiquer, a affirmé M. Bouchard, aux référendums de 1980 et de 1995, si ce peuple qui existe devrait se doter d'un État souverain ou s'il a plutôt intérêt à continuer à oeuvrer au sein de la fédération canadienne, il est intéressant de noter que le drapeau du Québec est porté à la fois par les partisans de la souveraineté et par les partisans de la fédération. »

« Et c'est très bien ainsi, a-t-il ajouté. Car le drapeau nous rassemble, au-delà de nos choix politiques. C'est son rôle. Il le joue à merveille. »

Hier, c'était aussi la fête de la famille de M. René Bélanger, celui qui a hissé le drapeau aux quatre fleurs de lys obliques au sommet de la Tour du Parlement le 21 janvier 1948.

Mme Marie-Anne Jacob Bélanger et son fils Michel étaient de la cérémonie pour rendre cette pièce de tissu historique, qui n'a passé que quelques jours exposée au vent de la colline, jaunie par le temps, qu'elle a gardé cachée au fond d'un tiroir, chez elle, pendant cinquante ans et qu'elle a finalement rendue au peuple du Québec.

« Je remercie la famille de M. René Bélanger, a souligné le président de l'Assemblée nationale, d'avoir conservé précieusement ce fleurdelisé et d'avoir accepté de le confier à une institution publique. Ce drapeau sera désormais classé bien historique et conservé au Musée de la Civilisation. »

POURQUOI
PAYER
PLUS CHER
POUR UNE
4 PORTES?



NEON 1998

Ensemble 22D :

- Moteur 2 litres, 16 soupapes, 132 chevaux
- Transmission automatique
- Climatiseur
- Radio AM/FM stéréo
- Deux sacs gonflables
- Poutres de renfort dans les portes
- Console centrale
- Volant inclinable
- Banquette arrière à dossier séparé
- Un plein d'essence avec chaque achat ou location d'un modèle 1998 neuf
- Plus 36 caractéristiques de série

14 888 \$*
169 \$**
PAR MOIS
Location, terme de 30 mois.
Comptant initial de 1 645 \$.

Programme d'aide pour handicapés physiques
Tous les détails chez le concessionnaire

CHRYSLER CANADA
Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne



Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

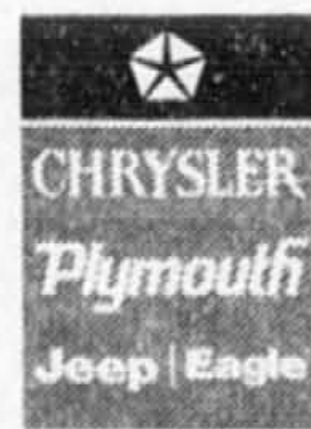
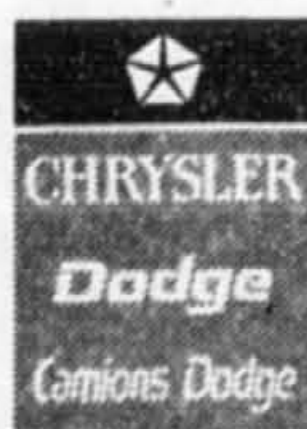
* Transport (630 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. ** Tarif mensuel établi d'après un modèle 1998, avec l'ensemble 22D. Comptant initial ou échange équivalent. Transport (630 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement sera exigé. Aucun dépôt de sécurité requis. Location pour usage personnel. Rachat: non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9 c le km.

Rabais du fabricant inclus. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut vendre/louer à un prix moindre et avoir à commander.

† Cette offre s'applique à certains modèles. Cette offre s'adresse aux diplômés de cégep et d'université 1997, 1996 et 1995. Elle peut être combinée à l'offre sur la Neon 4 portes hautement mentionnée. Passez voir votre concessionnaire pour connaître les conditions et les détails.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

www.chryslercanada.ca



Cyberpresse

LUNDI **Courrier** MARDI **Silicon Valley** MERCREDI **Internet** JEUDI **Logiciels** VENDREDI **Technologie**

Internaute de tous les pays, réveillez-vous!



Pascal Lapointe
Agence Science-Press

Cette semaine, on va taper un peu sur Microsoft. Ah-ah, je vous sens déjà intéressés : quel plaisir de s'en prendre à ce cher — c'est le cas de le dire — Bill Gates, n'est-ce pas ? Quelle joie de se défouler sur Windows 95, le système qui plante plus vite que son ombre !

D'ailleurs, à l'heure qu'il est, c'est plus de la moitié de l'industrie informatique — si on ne compte pas Microsoft ! — qui se réjouit : Bill Gates est encore sur la sellette, obligé de défendre son monopole devant les congressistes américains, en disant que, ben non, voyons, c'est pas vraiment un monopole. Après tout, il ne possède que 90 %

du marché des systèmes d'exploitation, et à peine les trois quarts — ou les quatre cinquièmes ? — du marché des logiciels courants...

Oublions ici les blagues d'étudiants qui pullulent sur le Net, des « Microsoft sucks » jusqu'aux associations entre Gates et Belzébuth. Et concentrons-nous sur les analyses plus sérieuses : elles nous apprennent des choses fort instructives. Les experts rétorqueront que ces choses sont connues depuis des années. Mais justement, c'est ça qui est instructif. Comment cet homme a-t-il pu poursuivre impunément sur cette voie alors que les mises en garde aux internautes remontent à au moins quatre ans ?

Prenons par exemple le terme « prédateur ». Saviez-vous qu'il était couramment employé en économie ? C'est la pratique qui consiste à faire comme suit : il était une fois un informaticien responsable de la création d'un génial logiciel, dans une entreprise de la Silicon Valley. Un jour, Microsoft fit une offre à l'informaticien : un million de dollars s'il venait travailler chez elle. L'homme était intéressé, mais incapable de démentager avant quelques mois, en raison d'un mariage. Microsoft, compréhensive, lui offrit une prime d'un demi-mil-

lion... à condition qu'il quitte immédiatement son emploi !

Ce récit était raconté l'automne dernier par *Wired*, au milieu d'un article consacré aux pratiques « prédatrices » de l'oncle Bill ns. Mais c'est loin d'être le seul. Microsoft est aussi accusée d'avoir obligé les fabricants d'ordinateurs à payer trois dollars chaque fois qu'ils installent Windows 95 dans une machine, s'ils n'y installent pas aussi le navigateur Microsoft Internet Explorer. Microsoft a été accusée d'organiser des ventes « groupées » de produits médiocres avec des produits essentiels. Microsoft a été accusée d'avoir annoncé des logiciels bidons, afin de décourager la sortie du concurrent. Microsoft a été accusée, dès 1995, d'avoir menacé Apple de cesser de produire des versions Macintosh de ses produits si la firme de Cupertino ne laissait pas tomber son projet d'un outil susceptible de concurrencer Microsoft.

Et dire qu'il y a des « windowsiens » qui qualifient de paranos les « macqueux » qui accusaient Microsoft, l'an dernier, d'avoir obligé Apple à laisser tomber son futur système d'exploitation Rhapsody, en échange de l'achat « généreux » de 150 millions de dollars d'actions...

Le plus étonnant, c'est lorsqu'on relit des dossiers vieux de trois ans, comme celui qui faisait la une du *Time*, en juin 95⁽²⁾ : il y était question d'un dynamique milliardaire appelé Bill Gates, qui était attaqué de toutes parts, par le gouvernement qui le soupçonnait d'être en train de se forger un monopole (!), par les revues informatiques qui s'en prenaient aux bogues de ses logiciels (!) et par des concurrents qui l'accusaient de pratiques déloyales (!!!). Et on ose dire que trois ans, c'est une éternité en informatique ?

Un boycott de Microsoft ? Ça aussi, il y a trois ou quatre ans que des irréductibles en parlent. À cette différence près qu'aujourd'hui, ils s'adressent spécifiquement aux néophytes⁽³⁾. « Chaque fois que vous utilisez un produit Microsoft, vous contribuez à l'expansion du monopole... Or, la compétition dans le marché du logiciel a toujours été l'étincelle responsable de l'innovation. »

« Chacun des champs conquis par Microsoft enregistre un déclin rapide de l'innovation », renchérisait l'automne dernier nul autre que *Le Monde diplomatique*, en s'inquiétant de l'expansion de ce « virus ». « Microsoft sera bientôt en mesure de fermer le système décen-

tralisé sur lequel Internet s'est développé : s'il parvient à monopoliser le logiciel qui y donne accès, il pourra agir sur la sélection des contenus et des services... La concentration excessive de pouvoir nuit à la démocratie⁽⁴⁾. »

Internaute de tous les pays, réveillez-vous !

1. *Wired*
www.wired.com/wired/5.08/reback.html
2. *Time Magazine*
pathfinder.com/time/magazine/archive/1995/950605/950605.cover.html
3. *Why You Should Not Use Microsoft Products*
wave.me.gu.edu.au/~scsand/md/Osoft.html
4. *Le Monde diplomatique*
www.monde-diplomatique.fr/md/1997/11/NADEP/9458.html



Les articles de Cyberpresse sont maintenant archivés tous les lundis sur le site de l'émission *Cl@ir et Net* de la radio de Radio-Canada, www.radio-canada.com/radio/clairnetnet

Un canular... qui n'en est pas un!

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le courrier électronique n'est pas qu'une machine à rumeurs. À preuve, un message qui circule ces jours-ci dans les boîtes de courrier électronique a, de prime abord, toutes les allures d'un canular. Mais après vérification, il n'en est rien.

Le message, intitulé « CECI N'EST PAS UNE BLAGUE, URGENT ! » est arrivé à *La Presse* hier après-midi.

Il vient d'une lectrice qui somme les gens de se méfier d'un nouveau type de fraude. Selon la dame, voici comment l'arnaqueur, un soi-disant technicien de AT&T, procède. Il appelle un abonné et l'avertit qu'il doit effectuer des essais sur sa ligne téléphonique.

Afin de terminer la vérification, le « technicien » demande d'appuyer sur les touches neuf (9), zéro (0) et carré (#). « Heureuse-

ment, écrit l'auteur du message, je suis devenue méfiante et j'ai refusé, car appuyer sur ces touches aurait donné l'accès à ma ligne téléphonique et aurait permis de faire des interurbains facturés à mon compte de téléphone. »

Et pour donner de la crédibilité à son histoire, l'auteur affirme avoir vérifié auprès de sa compagnie de téléphone pour voir si l'opération est faisable. Non seulement lui donne-t-on raison, mais on affirme que ce type de fraude vient de plusieurs prisons locales ! Évidemment, on n'apprend ni le nom de la ville ni celui de la compagnie de téléphone.

À première vue, le message alarmiste a tout du canular parfait.

Sauf que selon les porte-parole de Bell Canada et de AT&T, non seulement est-il possible d'effectuer ce genre de transfert, mais on peut le faire sans être un ingénieur de la NASA.

Il suffit de s'adresser à quel-

qu'un qui travaille à un poste de répartition et qui accepte de procéder à l'opération. Le code est celui qu'utilisent certains systèmes comme les PBX reliés entre eux pour transférer des appels locaux ou interurbains. Pire encore, selon des techniciens de AT&T (des vrais cette fois), on peut le faire à partir de n'importe quel poste.

Chez Bell, toutefois, on est plus sélectif. Seuls les répartiteurs peuvent rendre la chose possible. Et jamais, au grand jamais, peut-on le faire à partir d'une ligne résidentielle.

Afin d'éviter que cela n'arrive, il faut faire preuve de prudence. « Il faut toujours refuser de procéder à une opération de ce genre, dit Robert Davis de AT&T. L'idéal, c'est d'avoir un mot de passe qui permet à un standardiste d'identifier tout son monde. »

Et de prendre les messages envoyés par courrier électronique avec un minimum de sérieux.

Apple mettrait au point en secret un appareil à fonctions multiples

Agence France-Press
WASHINGTON

Apple Computer développe en secret un appareil capable à la fois de se connecter à Internet et de lire des CD musicaux ou des disques numériques versatiles (DVD), affirme le magazine en ligne *CNET*.

Selon des sources proches du groupe citées par *CNET*, l'appareil (au nom de code « Columbus ») serait commercialisé comme un produit d'électronique grand public et non comme un concurrent du micro-ordinateur.

Il pourrait offrir des connexions privilégiées à certains sites Web, fournissant à Apple une source supplémentaire de revenus grâce à des accords avec des éditeurs de contenu sur Internet.

Le concept de Columbus s'inspire nettement de celui de Pippin, une console de jeux vidéo dotée de capacités d'accès à Internet qu'Apple, alors en pleine détresse financière, avait dû abandonner à l'éché.

Ce projet est le premier plan d'envoie en terme de produits pour Steve Jobs, co-fondateur d'Apple, depuis son retour au sein du groupe en difficulté comme PDG par interim en juillet dernier.

EN BREF

L'État du cybercommerce 1998-96 lancé en France

Le livre *L'État du cybercommerce 1998-96*, lancé ici lors du Forum québécois de l'Internet, sera présenté en France durant l'un des nombreux événements marquant la Fête d'Internet à Paris. Communications ViaNET et Fortune 1000 ont en effet convenu avec les organisateurs d'y lancer officiellement leur livre. Grâce à la collaboration de Cetelem, filiale du groupe de la Compagnie Bancaire, le livre sera remis aux personnes présentes à la remise du Mulet d'or, trophée récompensant le meilleur site de ventes au détail sur Internet en France, le samedi 21 mars. Les coauteurs, Valier Lapiere et Yves Leclerc, seront présents afin de remettre une copie à Francis Lorentz président du groupe de travail qui a produit le rapport *Commerce électronique, une nouvelle donne pour les consommateurs, les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics*. Au Québec, on peut se procurer le livre à la librairie Camelot.

www.camelot.ca/livres.1998/03/03ecc.html

Lancement de Copernic 98

Six mois après l'introduction de sa première version, Agents Technologies Corporation a lancé la semaine dernière la seconde génération de son logiciel de recherche appelé Copernic 98. Reconnu pour ses capacités de recherche efficaces et vanté par des observateurs ici et ailleurs, l'agent intelligent promet de nouvelles normes en ce qui a trait à la manière d'effectuer les recherches sur Internet. Il effectue simultanément sur les 33 principaux moteurs de recherche et répertoires disponibles sur le Web tels AltaVista, Yahoo, DejaNews, etc. Les résultats sont compilés dans un fichier standard qui peut être sauvegardé, organisé, partagé et même expédié. Le logiciel devient la première et seule application 32 bits de ce type pour effectuer un multitraitement simultané et pour recueillir, passer en revue, classer, cataloguer et contrôler l'information sur le Web. On l'offre gratuitement sur le site de l'entreprise.

www.copernic.com/fr

Le remplacement portable complet.

Assemblez VOTRE bloc-notes sur Internet!

| | | |
|----------------|--------------|-----------|
| EUROCOM 6200D | 12.1" DSTN | \$2295.00 |
| EUROCOM 6200T1 | 11.3" ACTIVE | \$2825.00 |
| EUROCOM 6200T2 | 12.1" ACTIVE | \$2895.00 |

Pentium avec MMX
166 MHz CPU
Disque dur 2.1 Go
16 Mo Mémoire
CD-ROM 20x
lecteur 1.44 Mo
4 Mo vidéo
512 Ko mémoire cache

options:
200 MHz, 233 MHz
jusqu'à 4 Go disque dur
jusqu'à 128 Mo RAM

3 fanes PCMCIA, Son stéréo, haut-parleurs, port infrarouge, port TV, Batterie NiMH (option Li-Ion), Housses de transport, Win 95.

www.eurocom.ca
1-888-331-0795

Microsource (514) 332-1999
Montreal Logix Irving 396-0737
Montreal Logix MBI 735-7850
Montreal CRC Ordinateur 935-8039
Laval 688-9070
Lachine Info. Provinciale 637-3311
La Prairie Info Biologique 444-5110
Sherbrooke Info Biologique (819) 564-4078

La Presse

ANIMAUX DOMESTIQUES

Rubrique 220

3 lignes d'annonce
4 jours consécutifs

pour seulement **28,98 \$** + taxes

(2,42 \$ par ligne additionnelle par jour). Vu les conditions particulières de cette offre, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut d'autre part se prévaloir du privilège d'consultation en tout temps à partir de la première parution, mais une telle consultation n'oblige en rien la facturation qui s'établit obligatoirement sur 4 jours de publication.

Les petites annonces
285-7111 Appels interurbains sans frais : **1 800 361-5013**

Micro-Bytes

SYSTÈME SPÉCIAUX DE LA SEMAINE

| | |
|--|---|
| NO.1 | NO.2 |
| PROCESSEUR INTEL PENTIUM 166 MMX CARTE MÈRE PCI AGP ISA 512K PIPELINE BURST CACHE CHIPSET TRITON LX BOITIER MINITOUR LECTEUR 1.44 3 1/2 PD 32 MEG. MEMOIRE EDO DISQUE DUR 2.1 GIG CLAVIER WIN95, SOURIS ET TAPIS CD-ROM 24X CARTE DE SON 16 BIT HAUT PARLEURS AMPLIFIÉS FAX MODEM 33.6 AVEC VOIR ECRAN COULEUR 14 PD SVGA | PROCESSEUR INTEL PENTIUM II 233 CARTE MÈRE PCI AGP ISA 512K PIPELINE BURST CACHE CHIPSET TRITON LX BOITIER MID TOWER LECTEUR 1.44 3 1/2 PD CARTE VIDEO AM AGP 32 MEGS MEMOIRE SDRAM DIMM DISQUE DUR 2.1 GIG WESTERN DIGITAL SOURIS ET TAPIS CD ROM 24X CARTE DE SON 16 BIT HAUT PARLEURS AMPLIFIES FAX MODEM 56K AVEC VOIR ECRAN COULEUR 15 PD SVGA |

P 150 559,99\$
MMX166 569,99\$
MMX200 599,99\$
MMX233 704,99\$

P2 233 899,99\$
P2 266 1039,99\$
P2 300 1244,99\$

P2 = CHIPSET LX, BOITIER -MD- ET MEMOIRE DIMM
FRANCHISES DISPONIBLES.
APPELLEZ 930-2351

TOUS LES SYSTÈMES VIENNENT AVEC UNE GARANTIE DE 2 ANS

DE BASE

LES SYSTÈMES INCLUENT :
• PROCESSEUR INTEL
• CARTE MÈRE PCI
• 16 MEGS MEMOIRE EDO
• 512K CACHE
• CHIPSET INTEL TRITON
• BOITIER MINITOUR
• LECTEUR 1.44 3 1/2 PD
• DISQUE DUR 2.1 GIG EIDE
• CLAVIER WIN95
• SOURIS ET TAPIS

24 X MULTIMÉDIA
RIS DE 124,99\$

SPÉCIAUX DE LA SEMAINE

| | |
|---|--|
| CREATIVE LABS DVD ENCORE 384,99 \$ | CREATIVE LABS 12M VOODOO 2 384,99 \$ ARRIVE BIENTÔT |
| CD VIERGES 1,75 \$ CHACUN | SCANNER COULEUR EASYPHOTO IMAGEWAVE 144,99 \$ |
| CD-ROM 24x-79,99 \$ 32x-104,99 \$ MODEM 33.6-54,99 \$ 33.6 NEW-74,99 \$ ECRAN 15 po-234,99 \$ 17 po-454,99 \$ | INTERSTATE 76 ARSENAL 54,99 \$ DEAD LOCK 50,99 \$ |
| Mémoire 72-PIN EDO 16M-39 \$ 32M-72 \$ 168 PIN SDRAM 32M-89 \$ 64M-187 \$ | |

940, BOUL. ST-JEAN ANGLE BRUNSWICK POINTE-CLAIRE
TEL.: 426-2586 FAX: 426-3455

6436, JEAN-TALON EST ANGLE L'ANGELIER SAINT-LEONARD
TEL.: 253-4306 FAX: 253-5834

577, ST-MARTIN O/A CÔTE DE NICKELS
LAVAL
TEL.: 629-8707 FAX: 629-4364 MTL: 990-7869

3505, TASCHEREAU ANGLE HOLMES SAINT-HUBERT
TEL.: 445-7176 FAX: 445-7086 MTL: 990-6994

Politique

L'Alberta invoque le nonobstant pour limiter les recours des victimes de stérilisation forcée

Presse Canadienne
EDMONTON

L'Alberta a choqué des centaines de victimes de stérilisation forcée, hier, en invoquant la clause nonobstant de la Constitution, rarement utilisée, pour limiter leurs recours en justice.

Le projet de loi albertain sur l'internement et la stérilisation limite la compensation à un maximum de 150 000 \$ par personne. En vertu du projet de loi, les victimes de stérilisation ne pourraient tenter des poursuites devant les tribunaux pour obtenir plus d'argent, et les tribunaux n'auraient pas le pouvoir

d'accorder des dommages exemplaires ni des intérêts pour la période précédant le jugement.

« C'est une gifle en pleine figure », a commenté Ken Nelson, un homme atteint de paralysie cérébrale et doté d'une intelligence normale, qui a été stérilisé sans son consentement dans une institution de Red Deer, en 1960.

« Qui est-il (le premier ministre Ralph Klein) pour dire que nous n'avons aucun droit ? »

Plus de 2000 pensionnaires — hommes et femmes — d'institutions provinciales pour handicapés mentaux ont été stérilisés sans leur

permission entre 1927 et 1972, sous prétexte que c'était la meilleure façon de les empêcher d'avoir des enfants déficients.

Selon le premier ministre Klein, il serait injuste que son gouvernement doive verser des centaines de millions de dollars, à même l'argent des contribuables, pour des actes commis par des gouvernements antérieurs et desquels l'actuel gouvernement n'est aucunement responsable.

Environ 700 victimes réclament une compensation pour les actions de la défunte commission albertaine de l'eugénisme et de la stérilisation.

En 1996, Leilani Muir a reçu 740 780 \$ en dommages, plus 230 000 \$ pour ses frais d'avocat, quand un tribunal a statué qu'elle avait été stérilisée à tort sur ordre de la commission, en 1959.

En se basant sur la cause Muir, la responsabilité financière éventuelle du gouvernement a été évaluée à 760 millions. La nouvelle loi ramènerait cette responsabilité à environ 100 millions.

Le ministre de la Justice Jon Havelock a indiqué que la limite de 150 000 \$ était un montant raisonnable, déterminé à partir de l'ensemble des demandes de compensation traitées au Canada.



Ralph Klein

L'Assemblée nationale se penche sur le travail des enfants

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

La loi devrait interdire à un employeur de faire effectuer plus de 15 heures de travail par semaine à un enfant pendant la période où il est tenu de fréquenter l'école.

Telle est la principale recommandation contenue dans un document de travail sur le travail des enfants. L'Assemblée nationale se penchera au cours des prochaines semaines sur ce document.

Le document, déposé en Cham-

bre hier par le ministre du Travail, Matthias Rioux, rappelle que dans une étude menée par le ministère de l'Éducation, les jeunes eux-mêmes considèrent qu'il est difficile de fournir plus de 15 heures de travail par semaine sans nuire aux études. « Ceux qui en fournissent plus de 20 heures en reconnaissent l'excès ».

Les données indiquent que 40 pour cent des jeunes Québécois du niveau secondaire travaillent actuellement. Le tiers d'entre eux tra-

vailent de une à cinq heures par semaine, 29 pour cent d'entre eux de six à 10 heures mais 12 pour cent plus de 21 heures.

La garde d'enfants et la distribution des journaux est l'occupation principale pour les élèves des niveaux de secondaire I ou II tandis que vers la fin du secondaire, les élèves qui travaillent occupent des emplois principalement dans les commerces.

Le ministère de l'Éducation a constaté que la moyenne scolaire a

tendance à baisser chez l'élève dès que le travail dépasse 10 heures par semaine.

Par exemple, pour une moyenne scolaire de 73 pour cent chez les élèves travaillant 10 heures ou moins par semaine, on enregistre 71,7 pour cent pour ceux qui travaillent entre 11 et 15 heures par semaine, puis 70,1 pour cent (16h et 20h), et 68,4 pour cent chez ceux qui travaillent plus de 21 heures.

Le document signale toutefois

que même si la loi interdisait à un employeur de faire travailler un jeune étudiant plus qu'une certaine limite, il serait toujours loisible à l'étudiant de dépasser la limite en cumulant divers emplois.

Seule l'autorité des parents pourrait alors contrer les abus.

Notons que le Québec s'est engagé par décret en 1976 à respecter la Convention internationale des Nations unies qui interdit l'exploitation économique du travail des enfants.

VITE avant qu'elles filent!

Offres valables jusqu'au 31 mars
sur véhicules en inventaire seulement.

GARANTIE 5 ANS • 100 000 KM

198\$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

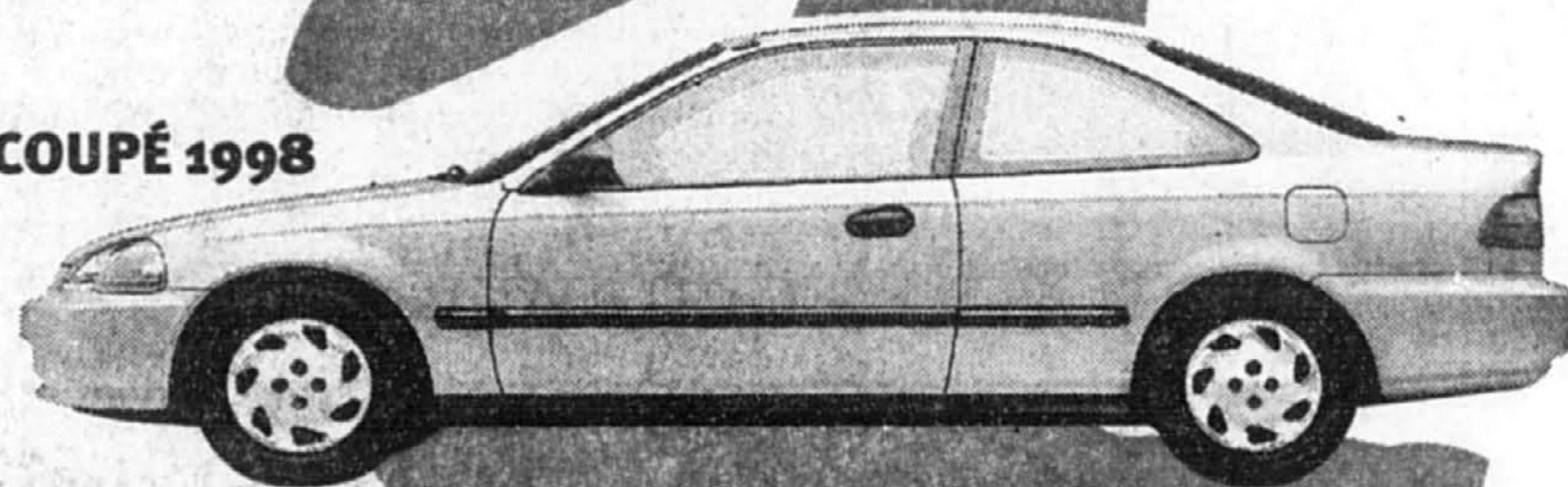
HATCHBACK 1998



208\$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

COUPÉ 1998



BERLINE 1998



4,8%**

SUR FINANCEMENT D'ACHAT
JUSQU'À 60 MOIS SUR TOUTES
LES CIVIC 1998 NEUVES EN INVENTAIRE.

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la Civic hatchback CX 1998 (modèle EJ632W), le coupé Civic DX 1998 (modèle EJ612W) ou la berline Civic LX 1998 (modèle EJ653W) neufs. Selon le modèle, échange ou comptant de 1 600 \$, 1 825 \$, ou 1 825 \$, la première mensualité et un dépôt de garantie de 250 \$ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. **Programme de financement de H.C.F.I. à 4,8 % offert à l'achat de tout modèle Civic 1998 neuf pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Un versement initial pourrait être exigé. Offres d'une durée limitée. Sujet à l'approbation du crédit. Photos à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES
SANS CONCESSION.

